

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 16](#)
(1)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 19 mars 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 19 mars 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 2 p. (17r, 18v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 19 mars 1883, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 16 (1)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54417>

Copier

Présentation

Auteur·e

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 mars 1883](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques et de la destruction partielle d'une sapinière. Eugène André établit le compte des dettes d'Émile Godin et des dommages qu'il a causés, qui s'élève à 2 599 F. Il l'informe que la proposition de 1 560 F pour conserver les briques ne tient plus car l'enlevage de celles-ci se poursuit. André demande à Falaize de faire payer Émile Godin et de faire débarrasser le terrain des briques dans les quinze jours.

Notes La lettre est signée « André » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleu au-dessus de la signature au bas du folio 18v : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quik, le 19 Mars 1883

17

Monsieur Delaizé,

18
Nous ne voyons pas à quoi servirait
la présence d'un tel employé de l'Association devant le
Tribunal. Les éléments du Compte sont assez clairs
pour que le Tribunal puisse statuer s'il le veut.

Le Compte aujourd'hui se décompose ainsi :

3 années de location de terre (1879-80)
(1880-81) (1881-82) à 58^f. 10 l'an

175^f. 30

Indemnité pour détérioration par suite
de excavations faites dans la pièce de terre où l'on a
fait les 600 000 briques

500. "

Location pour l'année 1882-83 de la
pièce de terre où sont les briques 54^a 62 à 80^f l'hect.

43. 70

Cent sapins environ arrachés par
M^r Emile sur le terrain de l'Association du Familistère

300. "

Total. 2599^f. "

Quant à la dernière offre de 1560^f faite à M^r
Emile, au nom de l'Association, pour garder les briques, nous
ne pouvons la maintenir car M^r Emile continue à enlever
des briques ; la société ne consentirait aujourd'hui à reprendre
ce qui reste que pour 5^f 1371. "", et cela, à titre de transaction,
mais comme il continue à en enlever, il ne faut plus compter

Sur un arrangement.

Demandez donc paiement de ce qu'il doit
à la société et l'obligation par lui d'enlever ses bagages
dans le délai de quinze jours et 50 francs (Cinquante
francs) d'indemnité par chaque jour de retard.

Après, Monsieur, nos civilités empreintes.

Chas. J. Folger